

BÂTIMENT/MÉTALLURGIE : *Electricité*

Accord genevois

CONFÉRENCE PARITAIRE DE LA MBG

Protocole d'accord relatif aux adaptations des salaires 2011

Les parties désignées ci-dessous, à savoir :

Pour la délégation des travailleurs :

Syndicat interprofessionnel UNIA, Région Genève :

- groupe des monteurs électriciens,
- groupe des serruriers,
- groupe des monteurs en chauffage,
- groupe des ferblantiers et installateurs sanitaires,

Pour la délégation patronale :

- Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève (AIEG),
- Métal Genève, Association genevoise de la construction métallique et du store,
- AGCV suissetec, Association Genevoise des entreprises de Chauffage et de Ventilation,
- Association des Maîtres Ferblantiers et Installateurs Sanitaires du canton de Genève (AMFIS),
- suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève,
- Syndicat Patronal Genevois de la Construction Métallique (SPGCM),
- Union Genevoise des Installateurs Electriciens (UGIE),

ont décidé ce qui suit :

1) Augmenter les salaires réels de Fr. 57.– par mois (pour un travail à temps complet) ou de Fr. 0.33 de l'heure.

2) Augmenter les salaires minimaux de 0,8 %.

Par ces mesures, l'indice suisse du prix à la consommation de septembre 2010 est réputé compensé jusqu'à 103.4 (base : décembre 2005 = 100).

– Pour les métiers du chauffage, de la ventilation, climatisation et isolation :

A Monteur	Fr. 28.85
B Monteur	Fr. 28.06
B 1re année après l'apprentissage	Fr. 26.92
B 2e année après l'apprentissage	Fr. 27.47
C Aide-monteur	Fr. 24.68

– Pour les métiers de monteur électricien :

a) Installateurs électriciens qualifiés, électriciens de montage qualifiés et télématiciens qualifiés	Fr. 28.85
b) Réassujettis :	
– détenteurs du diplôme d'installateur électricien :	
pendant la 1re année qui suit l'apprentissage	Fr. 26.92
pendant la 2e année qui suit l'apprentissage	Fr. 27.47
– télématiciens :	
pendant la 1re année qui suit l'apprentissage	Fr. 27.47
– électriciens de montage :	
pendant les 18 premiers mois qui suivent l'apprentissage	Fr. 26.92

du 18e mois au 30e mois qui suivent l'apprentissage	Fr. 27.47
c) Aides monteurs	Fr. 24.68

- Pour le métier de ferblantier et installateur sanitaire :

a) Ferblantiers, installateurs sanitaires ou ferblantiers et installateurs sanitaires titulaires du certificat de capacité professionnelle :	
– pendant la 1re année après la fin de l'apprentissage	Fr. 26.92
– pendant la 2e année après la fin de l'apprentissage	Fr. 27.47
– dès la 3e année après la fin de l'apprentissage	Fr. 28.85
b) Aide monteur	Fr. 24.68

- Pour les métiers de la serrurerie et constructions métalliques :

Travailleur détenteur du certificat de capacité professionnelle :	
– pendant la 1re année après l'apprentissage	Fr. 26.92
– pendant la 2e année après l'apprentissage	Fr. 27.47
– dès la 3e année après l'apprentissage	Fr. 28.85
Aide-monteur	Fr. 24.68

3) Augmenter les salaires d'apprentissage de 2.55 %.

Les salaires d'apprentissage sont donc les suivants :

I Electricité – Télématique

Degré	Apprentis installateurs électriciens	Apprentis planificateurs
	CFC Télématiciens CFC Electriciens de montage CFC	Electriciens CFC (ex dessinateurs)
1re année	Fr. 745.-/mois	Fr. 650.-/mois
2e année	Fr. 1 020.-/mois	Fr. 980.-/mois
3e année	Fr. 1 300.-/mois	Fr. 1 365.-/mois
4e année	Fr. 1 850.-/mois	Fr. 1 915.-/mois

II Chauffage – Ventilation – Froid

Degré	Apprentis monteurs en chauffage	Apprentis projeteurs en technique
	Monteurs frigoristes Constructeurs d'installations de ventilation	du bâtiment chauffage, ventilation, réfrigération
1re année	Fr. 840.-/mois	Fr. 650.-/mois
2e année	Fr. 1 135.-/mois	Fr. 1 150.-/mois
3e année	Fr. 1 500.-/mois	Fr. 1 480.-/mois
4e année	Fr. 1 815.-/mois	Fr. 1 830.-/mois

III Ferblanterie – Sanitaire

Degré	Apprentis ferblantiers	Apprentis projeteurs en technique
	Ferblantiers installateurs sanitaires Monteurs sanitaires	du bâtiment sanitaire
1re année	Fr. 840.-/mois	Fr. 650.-/mois
2e année	Fr. 1 145.-/mois	Fr. 1 150.-/mois
3e année	Fr. 1 435.-/mois	Fr. 1 440.-/mois
4e année	Fr. 1 775.-/mois	Fr. 1 785.-/mois

IV Serrurerie – Constructions métalliques – Stores

Degré	Apprentis constructeurs métalliques CFC	Apprentis dessinateurs constructeurs sur métal CFC
-------	--	---

Storistes

1re année	Fr. 800.-/mois	Fr. 650.-/mois
2e année	Fr. 1 080.-/mois	Fr. 915.-/mois
3e année	Fr. 1 440.-/mois	Fr. 1 465.-/mois
4e année	Fr. 1 740.-/mois	Fr. 2 030.-/mois

- 4) Mandater la Conférence paritaire MBG pour requérir l'extension de ces nouveaux salaires.
- 5) Arrêter la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux salaires à la même date que celle de l'arrêté du Conseil d'Etat genevois en étendant le champ d'application.

Ainsi fait à Genève, le 12 janvier 2011.

Pour la Métallurgie du Bâtiment, Genève (MBG)

Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève (AIEG)

Le Président :
Philippe MASSONNET

AGCV suissetec, Association Genevoise des entreprises de Chauffage et de Ventilation

Le Président :
Jean-François MINO

Le Secrétaire général
AIEG et Métal Genève
Alain RUZÉ

Métal Genève, Association genevoise de la construction métallique et du store

Le Président :
Daniel HOFMANN

Association des Maîtres Ferblantiers et Installateurs Sanitaires du canton de Genève (AMFIS)

Le Président :
Pierre CHALUT

Le Secrétaire général
AGCV-suissetec et AMFIS
Henri GANGLOFF

Pour les associations affiliées à la Fédération des Entreprises Romandes (FER)

Syndicat Patronal Genevois de la Construction Métallique (SPGCM)

Le Président :
Bernard DURUSSEL

Union Genevoise des Installateurs Electriciens (UGIE)

Le Président :
Alain GRANDJEAN

suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève

Le Président :
Olivier CERUTTI

Le Secrétaire patronal
SPGCM et UGIE
Benoît WYDER

Le Secrétaire patronal
suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève
Jacques SALAMA

Syndicat interprofessionnel UNIA, Région Genève

Groupe des Electriciens

Le Président :
Gaetano INCARBONE

Groupe des Monteurs en Chauffage

Le Président :
Jean-Louis NISON

Groupe des Serruriers

Le Président :
Philippe GROSCLAUDE

Groupe des Ferblantiers Installateurs sanitaires

Le Président :
Lorenzo PIERELLA

Le Secrétaire :
Nuno DIAS